

actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

Le rôle des agents de sécurité municipale

Vernier est l'une des dix-huit communes genevoises qui emploient des «ASM» (Agents de Sécurité Municipale). Trop souvent, ces derniers sont confondus avec les policiers. Présentation du rôle et des compétences de ces agents.



Edité par l'Administration
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY
M. Jean-Claude STEVAN
Mme Annette GIRARDOT
Mme Malory MEX
M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Délai rédactionnel : 24 avril

Parution : 17 mai

Journal tiré à
16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier couché mat 115 gr.

Sommaire



© Frank Mentha

P. 3

Le rôle des ASM

Circulation, contrôle du stationnement, surveillance des préaux et des bâtiments communaux font parties des tâches dévolues aux agents de sécurité municipale.



© LDD

P. 10

Vernier a accueilli les 4es Assises de l'intégration

Le 18 mars fut une journée très pleine, riche de rencontres, d'échanges d'idées et de témoignages.



© LDD

P. 13

Nouvelle journée des espaces verts

Cette traditionnelle journée change de formule et de lieu : elle aura lieu le samedi 13 mai à l'école de Balaxert.



© LDD

P. 31

Le Contrat du quartier fête ses 6 mois d'existence

La patinoire installée cet hiver fut un succès. D'autres projets déposés par les habitants sont à l'étude au sein du groupe de projets.



© LDD

P. 34

Rejoignez les sauveteurs auxiliaires de Vernier

Ce corps civil typiquement genevois est formé d'hommes qui ont décidé de venir en aide bénévolement à leur prochain.

Le rôle des agents de sécurité municipale

« **U**n agent de sécurité municipale (ASM) est un agent de proximité. Autrefois, c'étaient des gardes-champêtres. Avec le temps, les communes leur ont octroyé de plus en plus de pouvoirs », relate la conseillère administrative Nelly Buntschu. « Les ASM connaissent mieux les lieux que la

police », constate encore la magistrate. Vernier possède très exactement onze ASM, en comptant leur chef Patrick Lussi, lequel s'occupe aussi d'autres tâches. Plus globalement, ce ne sont pas moins de dix-huit communes qui ont engagé des ASM, y compris la Ville de Genève. Ainsi, en tout, cette

corporation comprend quelque 160 éléments, dont la moitié en Ville de Genève. A ce propos, précisons encore que la loi autorise la création d'un corps d'agents municipaux pour effectuer le contrôle du stationnement limité. Mais seule la Ville de Genève a créé une telle entité. « L'agent municipal se conçoit dans un centre urbain à forte densité. Cela n'est pas vraiment nécessaire à Vernier », estime Patrick Lussi.

De quoi s'occupent donc très exactement les ASM ?

La répartition des tâches entre l'expolice municipale, rebaptisée ASM depuis 2000, et la police cantonale a été fixée par le Grand Conseil genevois. Enjeu d'un vaste débat, cette répartition posait problème depuis au moins 1977. C'est sous l'ère du conseiller d'Etat Gérard Ramseyer qu'un accord avait finalement pu être signé le 31 mars 1999. Depuis lors, la police cantonale genevoise est chargée d'assurer la formation de ces agents, lesquels ont vu leurs prérogatives élargies. Ils peuvent notamment verbaliser et le produit de leur travail revient aux communes.

Pour Mme Buntschu, le rôle prioritaire des ASM réside désormais dans le contrôle des préaux. Cela s'explique par le nombre très élevés des actes de vandalisme commis au détriment des bâtiments communaux, des parcs et des préaux. A ce propos, signalons que ce sont pas moins de 76 enquêtes relatives à de tels actes qui ont été menées l'an dernier. Un exemple: les toilettes de Chauvet-Lullin sont régulièrement vandalisées. « Ils arrachent les lavabos, cassent les cuvettes, y mettent le feu. Nous por-



tons systématiquement plainte», témoigne Nelly Buntschu.

Plus de 1700 heures ont été consacrées par les ASM à la surveillance des bâtiments, des parcs et des écoles. Il faut encore savoir que l'accès aux préaux reste libre, comme l'a décidé le Conseil municipal. Cela étant, une réglementation concernant l'usage des préaux et des parcs a été adoptée à cette occasion. Elle est entrée en vigueur en début d'année. Il existe ainsi enfin une base légale permettant d'infliger des sanctions, lorsque cela s'avère nécessaire.

Ce même règlement interdit tout de même l'accès aux préaux entre 22h et 6h du matin. Des panneaux sont en cours d'installation. «L'accès aux écoles s'effectue désormais à l'aide de cartes magnétiques, excepté à certaines heures très précises», informe Mme Buntschu. A cette fin, le Conseil

municipal a voté récemment un crédit de 512 000 francs, soit pour l'essentiel 347 200 francs pour le contrôle d'accès et 122 000 francs pour le réseau de télésurveillance. L'installation de ce système de contrôle a débuté par l'école d'Aïre.

Présence sur le terrain

«Un ASM doit être vu. Il ne doit utiliser son véhicule que s'il change de quartier», insiste la magistrate. A ce propos, Patrick Lussi relève «qu'en tout cas chaque semaine, chaque mètre linéaire de la commune a vu passer un agent». Seul hic : les horaires. Les autorités communales ont souhaité limiter l'activité des ASM à la tranche horaire allant de 7h du matin à 21h. Dès lors, la commune mandate une police privée, le GPA, pour intervenir en cas de déclenchement d'une alarme entre 21h et 7h

du matin.

Cela étant, les ASM ne chôment pas. Si le tapage nocturne n'est pas une activité qui leur revient, ce que regrettent les riverains des discothèques le Paradoxe aux Avanchets et le Moa au chemin des Batailles, les ASM effectuent le contrôle des signatures. «Il s'agit de vérifier si le signataire d'une initiative, par exemple, est bien domicilié sur Vernier et qu'il n'a pas signé plusieurs fois», précise le chef des ASM. La légalisation des signatures a représenté tout de même pas moins de 1522 heures de travail en 2005.

Autre activité: chaque année, du 1er décembre jusqu'à fin février, ils vendent la médaille pour chiens. Cela représente environ 800 médailles par «saison». Actuellement, dans le cadre de la grippe aviaire, un ordre de confinement de la volaille a été remis aux privés par les autorités cantona-



© Frank Menth

Le travail des ASM en quelques chiffres

1522	Légalisations de signatures
50	Interventions en cas d'alarmes
635	Médailles de chiens vendues
603	Cartes journalières CFF délivrées
3232	Etablissements de passeports et cartes d'identité
285	Déclarations de perte de passeports ou cartes d'identité
90	Objets trouvés
204	Affichages de publications officielles
58	Interventions de salubrité publique
16	Interventions pour la tranquillité publique
72	Contrôles de haies privées
76	Enquêtes et rapports en cas de vandalisme
89	Rapports pour enlèvements de véhicules
161	Rapports de plaintes de citoyens
184	Rapports de plaintes communales
44	Contraventions communales
49	Contravention pour chiens et autres
2079	Transferts d'amendes d'ordre au canton
5638	Amendes d'ordre à des automobiles
8	Amendes d'ordres à des cyclistes
44	Réquisitions par la Police cantonale

les.». Lorsque l'on nous signale un cadavre d'animal, nous nous rendons sur place. A ce jour, nous avons trouvé deux merles et un moineau. Nous les avons mis dans un sac en plastique après avoir prévenu et discuté avec le Service cantonal de la faune. Mais les craintes portent surtout sur les oiseaux aquatiques et les rapaces», observe le chef du service des ASM.

«Les ASM sont également compétents pour effectuer le contrôle du stationnement sur les routes communales, mais pas en ce qui concerne les contrôles de vitesse. Ils ne peuvent effectuer d'interpellations, ni de

fouilles, et ne peuvent porter une arme, à l'exception d'un spray au poivre», précise Nelly Buntschu. Encore un chiffre à ce propos : 5638 procès-verbaux d'infractions ont été rédigés l'an dernier par nos ASM. Une partie de ces amendes ayant été impayées, 2079 très exactement, elles ont été transmises au Service cantonal des contraventions.

Des extras

Il arrive aussi que nos agents doivent effectuer encore d'autres tâches. Ainsi, pendant les trois semaines où les feux régulant la circulation au carrefour du

Bouchet étaient hors service, la circulation a été assurée pendant les heures de pointe à raison de 50% par la gendarmerie et de 50% par les ASM de Vernier. Autre exemple récent: Vernier a signé une convention avec la commune du Grand-Saconnex, avalisée par le canton. Elle concerne le Salon de l'auto. Deux agents de sécurité municipale de Vernier sont détachés et travaillent sous les ordres du Grand-Saconnex pour faire respecter les dispositions mises en vigueur afin de limiter ou interdire le stationnement. La commune de Meyrin participe également à cet effort.

Voilà un aperçu des tâches effectuées quotidiennement par nos onze agents, répartis entre les postes des Avanchets, du Lignon et de Vernier-Village.

Serge Guertchakoff

Dans le cadre de la grippe aviaire, toute personne trouvant un oiseau mort sur le territoire communal doit avertir le service de la sécurité municipale, tél. 022 306 06 55 qui s'occupe de centraliser toutes les informations concernant ce dossier.

Conseil municipal > séance du 7 mars 2006

L'éternel combat gauche droite

Dans le monde politico-économique du pays, l'affaire Swissmetal à Reconviliers ne laisse personne indifférent. Une motion de l'alternative demandant un soutien communal aux grévistes a donné lieu à un vif débat. Pour rien ?

Le combat des employés de l'usine Boillat Swissmetal à Reconviliers, dans le Jura bernois, est le sujet le plus discuté ce soir au Conseil municipal. Une motion de l'alternative rose-rouge-verte invite le Conseil administratif à prendre position en contribuant au fond de solidarité de grévistes et d'y exprimer sa solidarité envers les autorités et les citoyens de Reconviliers. Présenté par un membre du parti socialiste, ce projet de motion va faire l'objet d'un très vif débat. Pas moins d'une vingtaine d'élus vont s'exprimer. Chronologie.
PDC (Parti Démocrate-Chrétien) : Nous n'allons pas refaire l'histoire. Cette affaire ne concerne pas Vernier. Ce n'est pas comme cela que nous concevons la gestion des deniers publics.

PS (Parti Socialiste) : Au contraire, tout le monde doit se sentir concerné par ce problème. Le démantèlement des entreprises de notre pays est l'affaire de tous, les répercussions peuvent être directes ou indirectes. Nous devons être solidaires, ce problème peut aussi arriver à Vernier.

PDC : On peut toujours rêver d'un monde meilleur. Mais ce sujet doit être traité par nos partis respectifs au niveau national.

« Motion inacceptable »

PRD (Parti Radical) : Cette motion est inacceptable. Ce n'est pas à une collectivité publique comme la nôtre d'intervenir dans une affaire privée.

PS : Pour une fois, nous pourrions soutenir symboliquement ce combat. En Ville de Genève, le PDC a accepté une motion identique. Les étiquettes politiques doivent tomber, il s'agit de sauver une région entière. Ne faisons pas les autruches.

AdG (Alliance de Gauche) : L'honnêteté des dirigeants de cette entreprise peut sérieusement être mise en doute.

PS : C'est toute une région qui est sinistrée. On aide bien les victimes de catastrophes naturelles. Et pour les catastrophes sociales, on ne ferait rien ? De plus, si effectivement il ne s'agit pas de Verniolans, nous rappelons que généralement les luttes et progrès sociaux profitent à terme à tout le monde.

AdG : Ce n'est pas parce que nous n'avons encore jamais soutenu une telle affaire qu'il ne faut pas intervenir. La droite voudrait-elle remettre en cause tous les autres dons de la commune ?

« Comment réagiraient les Verniolans dans le besoin ? »

IND (Indépendants) : La question qui se pose, et la réponse n'est pas dans la motion, est : à combien se monterait la somme que nous donnerions ? Nous pensons aussi que notre geste pourrait être très mal interprété, et à juste titre, par tous les Verniolans qui sont dans le besoin.

PS : Il ne s'agit pas de donner des millions évidemment. Nous demandons juste un geste.

VERTS : Cette affaire Swissmetal peut aussi arriver ici. De plus, Reconviliers ne possède qu'une mono-culture industrielle. Si l'usine ferme, c'est toute la région qui est sinistrée.

LIB (Parti Libéral) : Ce projet de motion n'a aucune valeur légale.

« Que la gauche offre ses jetons de présence ! »

UDC (Union Démocratique du Centre) : Nous sommes effarés d'écouter la gauche donner des leçons de gestion d'entreprise. Comme si, ici, il y avait des gens qui savent mieux gérer une entreprise que les patrons concernés. Nous proposons que la gau-



che fasse don de ses jetons de présence pour les grévistes.

AdG : Comment ne pas réagir lorsque l'on entend le patron de l'UBS déclarer que l'économie et le respect du patrimoine industriel sont incompatibles ? Devons-nous rester les bras croisés ?

PS : C'est drôle, ici le PDC est contre cette motion, alors que sur le site du PDC suisse, on attaque les patrons de

l'usine...

PDC : Vous avez de très bonnes lectures !

Le débat enfin clôt, arrive le vote concernant la prise en considération, ou non, du projet de cette motion. Par 18 non (entente et UDC réunies) contre 17 oui de l'alternative, le projet est refusé.

Didier Tischler

Les petites phrases du président

Pierre Ronget siège au Conseil municipal de Vernier depuis 1979. Il est président pour la 4^e fois. Il faut croire que l'homme fait l'unanimité. Bien qu'élu sur la liste libérale, il n'hésite pas à contredire ses propres camarades de parti et de l'entente. Toutefois, au-delà des ses qualités reconnues d'homme politique, c'est son humour et ses petites phrases qui séduisent régulièrement la vénérable assemblée. Morceaux choisis.

En ce mardi froid du début mars, devant la petitesse de l'ordre du jour, Pierre Ronget n'hésite pas, en préambule, à encourager les conseillers municipaux à faire vite car, dit-il, « on annonce entre cinq et dix centimètres de neige ce soir, donc si vous ne voulez pas rentrer à pieds, je vous encourage à être brefs ». Un instant plus tard, s'adressant à un élu quelque peu emprunté avec son micro, il ironise : « on ne sabote pas l'appareil, ce n'est qu'un simple appareil ». Le président sait détendre l'atmosphère, les élus apprécient. Lançant ensuite un débat, il déclare : « Maintenant je vais poser des questions

même si je n'ai pas les moyens de vous faire parler ».

Un conseiller municipal intervient alors qu'il n'a pas été invité à le faire, mais c'est un autre élu qui est censé s'exprimer. « Ne vous inquiétez pas, déclare Pierre Ronget à ce dernier, vous aurez la parole surtout que vous ne l'avez pas demandée ». En réaction à une interpellation d'une élue s'étonnant de la lenteur d'une réponse attendue depuis longtemps, il déclare : « C'est normal, nous vivons dans l'éternel présent ! ».

Plus tard, le président ira jusqu'à comparer Vernier à un célèbre village gaulois : « Je vous rappelle que toutefois ce n'est pas Rome autour de nous, mais Genève ». La fin du Conseil municipal est plus délicate. En fin de séance, la fatigue pointe, Pierre Ronget s'adresse à Madame Buntschu : « Madame la conseillère *administratelle* veut-ive répondre? ». Même involontaire, son humour est contagieux.

D.T.

Municipal en bref

■ Le CM a accepté à l'unanimité la motion M 233 A – 06.03 Post Tenebras Lux.

■ Un crédit de 2550000 francs a été voté et accepté à l'unanimité pour les travaux de construction du Centre d'action sociale de Châtelaine et le réaménagement des antennes des Avanchets et du Lignon.

■ Le CM a élu 4 membres et 2 suppléants pour la commission intercommunale des transports et de la circulation.

■ La DA 280 – 06.03 (préavis au projet du plan de site Jardins d'Aïre, Petit-Saconnex, Vernier) a été envoyée en commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

D.T.

Prochaines séances

Mardis 11 avril et 16 mai 2006 à 20h30.

L'ordre du jour, les procès-verbaux des débats du Conseil municipal, ainsi que toutes les décisions prises, peuvent être consultés sur notre site Internet : www.vernier.ch



Zoom sur...

Nicolas Roll

Conseiller municipal,
membre du parti écologiste



© Magali Girardin

Quelle est votre passion ou hobby ?

« La passion est un hommage que la folie rend à la raison. Ma folie est de naviguer sur un voilier en mer (si possible démontée!). Hobby en français signifie passe-temps. Le temps passe si vite quand j'essaye d'en prendre du bon ! Alors j'aime traîner en lisant de tout, du roman à la philosophie en passant par la BD ou les revues scientifiques; j'aime rêver en écoutant de la musique ou en allant au cinéma; j'aime me prélasser dans les pinacothèques; j'aime beaucoup l'opéra qui pour moi est un art majeur. »

Quel est votre plat préféré ?

« Les plats épicés, pimentés et ensoleillés, riches en saveurs de ces pays lointains où, hélas, je ne vais pas souvent. »

Quel est votre meilleur souvenir d'enfance ?

« Un long voyage en Corse avec mes

parents et en 2CV. Je devais avoir six ans, ce fut la découverte de la mer, d'un monde différent et si beau, si sauvage. Ma prise de conscience quant à ma toute petite dimension face à cet univers immense et serein. »

Décrivez un de vos rêves pour Vernier ?

« Mon rêve pour Vernier (mais il pourrait s'appliquer au monde entier) serait, d'un coup de baguette magique, d'arriver à balayer la bêtise et l'égoïsme et les remplacer par l'intelligence et la générosité afin que l'énergie que l'on met à des choses inutiles et mesquines se transpose à des projets durables et responsables, utiles à tous les hommes (et les femmes bien entendu; ah, cette parité!). »

Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?

« En art, je suis éclectique : je pleure devant Il Caravaggio mais Rohtko me fascine. Il en est de même pour la

musique : j'adore Bach, Brahms et Mahler mais aussi Coltrane et Scavis et je ne renie pas mes années «rock» avec Zappa et Led Zep ! »

Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus marquante pour vous ?

« Mon père avec lequel j'échange des débats passionnés sur la philosophie, les religions ou l'art. Il m'a appris la tolérance et la générosité. Je tiens de lui son humour et son opiniâtreté; enfin et surtout, il m'a montré la Beauté par l'art et la Force par l'âme. Il me reste encore à trouver la Sagesse, j'y travaille... »

Propos recueillis par S.G.

Conseil administratif > communications

Routes et parking

Le Département du territoire a pris un arrêté relatif au parcage sur des parcelles privées du chemin de l'Esplanade ainsi qu'en ce qui concerne la circulation et le parcage sur le chemin de l'Ecu, ceci afin d'enrayer la prolifération des voitures-ventouses.

Nettoyage de façades

Le Conseil administratif a donné son accord au concept «Contrat façades nettes» et aux documents qui l'accompagnent, de façon à répondre à la motion déposée par le Conseil municipal. Ce contrat propose aux propriétaires privés de la commune un abonnement pour le nettoyage de leurs façades (élimination des graffitis) par une entreprise mandatée par la commune.

Agents municipaux

Suite à l'article paru dans la presse concernant des factures de repas fictifs présentées par des policiers du poste de Blandonnet, Mme Nelly Buntschu rassure le Conseil administratif sur le fait que ces pratiques n'ont pas cours à la sécurité municipale et que les agents de sécurité municipaux n'ont jamais bénéficié d'invitations de la part des agents de la police cantonale.

Club des aînés de Vernier

Le Conseil administratif donne son accord au déplacement du rocher du club des aînés de Vernier à proximité du futur parking du chemin de Sales pour un prix de CHF 9'000.—.

Nominations

Georges Zufferey informe le Conseil administratif que Thierry Apothélos a été désigné comme représentant de

l'ACG dans le conseil de la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FAS'e). Par ailleurs, le Conseil administratif désigne Georges Zufferey pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels pour la législature 2006-2009.

Patinoire

Deux soirées ont été consacrées à la patinoire du Lignon. La première le 10 février 2006 pour remercier les bénévoles et la seconde le 15 février 2006, à laquelle ont été conviés d'éventuels futurs sponsors permettant la reconduction de ce projet les années suivantes.

Piscine du Lignon

Le Conseil administratif reçoit Christine Bobilier, représentante des pétitionnaires demandant une ouverture plus matinale de la piscine du Lignon et Yvan Gilliéron, responsable du service des sports. Mme Bobilier se fait le porte-parole de certaines personnes, notamment des mamans, qui aimeraient une ouverture dès 8h30 – 9h00 au lieu de 9h30, comme c'est le cas actuellement. M. Gilliéron dit qu'un essai est possible dès 8h30 du mardi au vendredi. Le Conseil administratif donne son accord pour tenter un essai le plus rapidement possible jusqu'au mois de mai, date à laquelle un bilan sera tiré de cette expérience.

Petite enfance

Le Conseil administratif donne son accord à la nouvelle mouture du règlement des institutions de la petite enfance qui, outre une réorganisation des articles, prévoit les nouveautés suivantes : l'introduction d'une taxe d'inscription de CHF 150.—, déduite

du premier mois de pension; l'obligation pour les parents d'annoncer leur déménagement et l'introduction d'une disposition prévoyant les comportements en cas d'urgence.

Avenue Henri-Golay

Annonce du dépôt d'un recours contre le droit de préemption exercé par la commune par l'achat de la parcelle 448, située à l'angle de l'av. Henri-Golay et du ch. du Croissant.

Circulation

Le Conseil administratif donne un préavis favorable à la pose d'un panneau indiquant la piste cyclable du chemin des Coudriers dans le cadre de l'enquête publique y relative. Il a aussi donné un préavis favorable à la limitation du stationnement des véhicules dans le parking du centre sportif du Bois-des-Frères.

Nomination

Le Conseil administratif désigne Jean-Luc Ardite comme remplaçant de Christiane Fallo au sein du Conseil de Fondation de la Fondation des Maisons Communales de Vernier.

Permanence du Maire

La permanence du 6 mai est annulée et reportée au samedi 13 mai.

De 9h à 12h, Georges Zufferey, Maire, vous recevra dans son bureau sans rendez-vous.

Vernier a accueilli les quatrièmes assises de l'intégration

Les lumières de la troupe « La Salamandre » sont à peine éteintes, ce samedi 18 mars, que nous avons envie déjà de dresser un premier bilan de cette journée des assises de l'intégration. L'impression d'une journée très pleine, riche de rencontres, d'échanges d'idées, de témoignages. Une ambiance conviviale et joyeuse.

Nous donnons ici quelques éléments d'une première évaluation :

■ Les ateliers du matin

Un total de 140 personnes ont fréquenté les 6 ateliers du matin. Dans celui qu'animait le service de l'action sociale et des solidarités pour le compte de la Commune, 30 personnes ont travaillé trois heures durant sur ce que pourrait apporter la Commune pour favoriser le « mieux vivre ensemble avec nos différences ». Selon l'objectif proposé dans cet atelier, 6 personnes se sont engagées à poursuivre le travail et à former le premier noyau d'un groupe ressources appelé à s'étoffer.

■ Les assises de l'après-midi

Ce devait être la partie officielle des assises, elle le fut. Mais pas seulement. En effet, un groupe représentant l'association des personnes sans statut légal, les « sans-papiers » autrement dit, est intervenu pour prendre la parole et exprimer ouvertement devant l'assistance leur situation d'exclusion. Ils revendiquent un espace de parole auprès du bureau de l'intégration : leur demande a reçu un écho positif dans le public qui voyait alors plusieurs personnes prendre la parole et exprimer leur soutien aux

« sans-papiers ». Le message est passé auprès du délégué à l'intégration qui a devoir de transmettre au Conseil d'Etat cette difficile question.

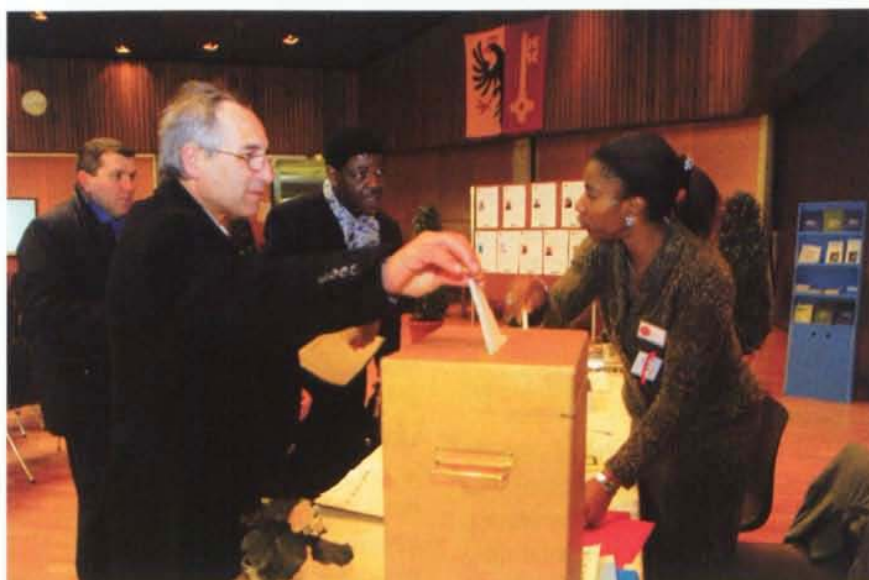
■ L'apéritif offert par la Commune

La partie officielle des assises se terminait par un apéritif où l'on pouvait déguster des spécialités préparées par deux associations des communautés

érythréenne et burundaise. Ce joyeux intermède permettait de faire le lien avec la soirée de feu animée par l'association « La Salamandre ».

■ La soirée

L'image que nous gardons de cette soirée, c'est la grande barre d'immeuble surplombant le préau de l'école d'Avanchet-Salève : elle brille par





le jeu des appartements éclairés mais aussi par les bougies allumées ça et là sur le bord des fenêtres et des balcons, elle s'anime par les nombreux habitants debout à leurs fenêtres admirant le spectacle de feu offert par « La Salamandre » en contre-bas.

La journée de l'intégration est pour nous un point de départ. Nous désirons poursuivre le travail, favoriser toutes les forces qui développent les richesses des diverses cultures pour les mettre à disposition de tous les habitants de Vernier.

Photos p. 10 et 11 © Eric Roset

Aquacup au Lignon

Les 13 et 14 mai prochain se déroulera la troisième AQUACUP organisée par AQUASYNCHRO GENEVE.

Elle aura lieu dans le superbe cadre de la piscine du Lignon qui est particulièrement bien adaptée à la pratique de la natation synchronisée. Lors de cette compétition, qui réunira environ 180 nageuses, de plusieurs catégories, vous pourrez assister à des chorégraphies aquatiques, en musique, en solo, duo ou en groupes.

Entrée gratuite.

Pour quelques informations de plus : www.aquasynchro.ch



Un sentier didactique pour réfléchir au sujet de l'intégration

Pourquoi ne pas associer promenade en plein air et réflexion au sujet de l'intégration ?

Pour la première fois, la Commune de Vernier, par le service de l'action sociale et des solidarités (SASS) et le service des espaces verts (SEVV), propose un **sentier didactique** reliant le quartier des Avanchets à celui de Châtelaine.

Dans l'esprit des assises de l'intégration qui se sont tenues le 18 mars 2006 aux Avanchets, le choix du thème s'est porté sur une approche interculturelle de la famille.

Sur le parcours, vous trouverez six photographies de familles provenant de régions différentes du monde. Prenez le temps de vous y arrêter afin d'observer les différences et les ressemblances entre ces dernières.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de la Commune www.vernier.ch.



Six panneaux sont disposés le long du parcours allant des Avanchets à Châtelaine



Ci-dessus vous trouvez le tracé du parcours. A noter que celui-ci est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

La journée des espaces verts

fait peau neuve

Le samedi 13 mai prochain, de 10h à 15h, le Service des espaces verts de la commune organise sa traditionnelle Journée des espaces verts. Mais qui dit traditionnelle ne dit pas forcément identique. En effet, pour cette prochaine édition, la formule a été revue et corrigée. « Cette année, nous

patron du service. D'autre part, nous allons mettre notamment l'accent sur des ateliers floraux et sur la taille des arbustes. »

Ces changements risquent toutefois de surprendre, voire de décevoir, les habitués. « Il faut savoir évoluer, poursuit Patrick Rutsche, car nous

à participer au concours Vernier fleuri 2006. Pour cette 24^e édition, le concours comporte deux catégories : fenêtres / balcons et terrasses / villas. Les meilleures décorations se verront récompensées de jolis prix et chaque concurrent recevra un cadeau pour sa participation. Délai des inscriptions : 31 mai 2006 (voir coupon de participation p. 15 de ce journal).

Avec ou sans géraniums, la Journée des espaces verts – en espérant bien sûr que le soleil sera de la partie – servira d'apéritif à la veille d'une autre fête tout autant symbolique et mondiale : la fête des mères ! Des mères qu'il conviendra également de ne pas oublier de fleurir.

Didier Tischler



© Frank Mentha

Cette journée est l'occasion de découvrir le travail du service des espaces verts

souhaitons mettre plus en avant l'ensemble de nos activités, explique Patrick Rutsche, chef d'équipe du service et organisateur du raout. Les gens pensent souvent que notre travail se limite à la tonte des pelouses ! Concrètement, nous allons laisser tomber le marché aux géraniums pour offrir autre chose et ailleurs à la population. »

La fête se déplace et se déroulera à l'école de Balexert, histoire aussi d'intéresser un autre public. « La proximité du parc de l'Etang permettra une visite guidée pour les amateurs, explique, de son côté, Jean-Marc Beffa, le

souhaitons aussi casser cette image de Vernier, que beaucoup considèrent juste comme une commune dorétoir et industrielle. »

Autre nouveauté, la traditionnelle buvette sera confiée au Service de la jeunesse, de l'emploi et de la vie sociale. « Nous nous occuperons toutefois de la mise en place et mettrons à disposition les infrastructures, dit encore le chef d'équipe, mais ce sont bel et bien des jeunes qui en assureront totalement la gestion. »

A n'en pas douter, le Service des espaces verts profitera aussi de cette journée pour encourager les Verniolans

Journées des espaces Nouvelle formule

**à l'école de Balexert
samedi 13 mai 2006
de 10h à 15h**

Ateliers :
visite du parc animalier de l'Etang
taille d'arbustes
atelier floral

Restauration et buvette

Bus n° 52 arrêt Pailly
n° 6 et 19 arrêt Châtelaine
Parking à disposition

Renseignements :
022 306 07 00 ou www.vernier.ch

Pénurie de places dans la petite enfance

Les journaux s'en font souvent l'écho durant la période des inscriptions : les communes genevoises n'offrent pas suffisamment de places d'accueil et la demande non satisfaite est très grande.

Si chaque année la Ville de Genève, malgré une ouverture de structures très active, informe et alarme sur la pénurie de places en IPE et au niveau des moyens alternatifs, la situation est similaire à Vernier.

Effectivement et malgré les efforts déployés par la Commune, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Vu les coûts d'investissement et de fonctionnement d'une institution et malgré les aides cantonales et fédérales qui peuvent être obtenues, une commune ne peut ouvrir toutes les institutions voulues.



Les inscriptions à Chauvet-Lullin

Comme l'an dernier, « l'opération portes ouvertes » a été réalisée. Les 27 et 28 janvier derniers, nous avons enregistré 212 nouvelles demandes à la Maison Chauvet-Lullin et les directions des institutions ont analysé les besoins des parents, les ont orientés vers la solution la plus appropriée et ont inscrit les enfants pour l'année prochaine.

A la suite de ces deux journées, nous avons déjà plus de demandes que d'offres dans les institutions. A ce titre, il convient de rappeler sur quels critères les choix sont effectués.

Tout d'abord, les priorités accordées :

1. habite et travaille sur la commune;
2. habite sur la commune;
3. travaille sur la commune;
4. autres enfants.

Ensuite des données administratives entrent en jeu : l'âge de l'enfant est très important. Effectivement, les groupes sont composés de manière homogène pour trouver un certain équilibre dans le développement de l'enfant et l'équilibre du groupe. Ensuite, les groupes tendent vers un équilibre entre le nombre de filles et de garçons.

Enfin, le besoin réel des parents est pris en compte. Ainsi une place à plein temps ne pourrait être attribuée à des parents qui ne travaillent pas. De même un parent qui n'aurait pas besoin d'un accueil le mercredi peut être orienté vers un jardin d'enfants et non vers une crèche.

Comme l'an passé, cette information a été diffusée via le journal « Actua-

lité Vernier » et le site Internet de la Commune. Par ailleurs, tous les parents inscrits sur la liste d'attente de l'année en cours ont reçu une invitation à renouveler leur inscription.

Situation actuelle et projets d'avenir

L'administration communale a analysé les demandes auxquelles nous ne pouvons répondre. Cette année, nous constatons que la pénurie est très forte pour les tout petits et pour les plus grands qui partiront l'année prochaine à l'école. Des solutions devront être envisagées pour les bébés qui naissent actuellement et que nous ne pouvons pas accueillir pour le

moment. Toutefois, les capacités d'accueil n'étant pas élastiques, nous ne devons pas non plus prêter les 2-3 ans qui, actuellement, trouvent un accueil satisfaisant.

A ce jour, la Commune de Vernier offre 211 places à plein temps occupées par 398 enfants et devrait augmenter d'environ un tiers sa capacité pour répondre à toutes les demandes.

Conscient de ce phénomène, le Conseil municipal a, sur proposition du Conseil administratif, donné son accord de principe à la réalisation d'une nouvelle crèche en partenariat avec les SIG.

Si cette coopération, d'un nouveau type en matière de petite enfance communale, est validée par les SIG et par la Commune, l'ouverture de l'institution se fera à la rentrée 2007 et proposera 106 places supplémentai-

res. La moitié d'entre elles seront réservées aux collaborateurs des SIG et l'autre moitié à nos citoyens. De plus amples informations seront communiquées dès que le projet se réalisera.

Inscriptions sur la liste d'attente

Malheureusement tous les parents n'ont pas obtenu la place qu'ils espéraient. Nous connaissons la situation et mettons tout en œuvre pour y remédier !

Ces parents ont reçu dernièrement par courrier la procédure à suivre pour continuer à chercher une place. Il convient encore de rappeler que les parents qui viennent s'inscrire dès maintenant à la recherche d'une place ne sont aucunement prioritaires.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant **sur la liste d'attente** peuvent contacter le **Service de la petite enfance au 022 306 06 80 de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Aucune inscription ne peut être faite par courrier ou par e-mail car le Service doit procéder à une analyse de la situation et vérifier les informations fournies.



Concours Vernier fleuri 2006

Coupon à retourner avant le 31 mai 2006 à :

Commune de Vernier, Service des espaces verts, Concours Vernier fleuri 2006, c. p. 520, 1214 Vernier

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Cp/lieu : Téléphone :

Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dans quelle catégorie vous vous inscrivez

fenêtres et balcons terrasses et villas

Indiquez d'une croix la situation de votre appartement face à l'entrée principale :

étage..... à gauche au centre à droite

Remarque complémentaire (par exemple arrière-cour) :

.....

Lieu et date : Signature :



L'opéra «Guillaume Tell» en première Suisse au Lignon

Héros de la liberté, symbole de la résistance contre la tyrannie, la figure de Guillaume Tell inspire peintres, poètes et auteurs dramatiques. Héros à contre emploi, Guillaume Tell s'illustre par son courage et sa bravoure. Défiant l'autorité ultime, il prend le parti de choisir son honneur plutôt que de s'abaisser à une obéissance aveugle et soumise. Cet homme que rien ne prédestinait, au premier abord, à avoir une telle destinée s'érige comme le porte drapeau d'un peuple, d'une nation.

Dans une idyllique vallée des Alpes suisse, la famille Tell et la famille Melktal s'apprête à fêter les noces de leurs jeunes tourtereaux. Malheureusement, cette journée qui devait être placée sous les meilleurs hospices, va tourner cours. Les mesures de répression de Gessler et l'acte barbare commis sur le père de Melktal par ce tyran, vont venir assombrir cette magnifique journée.

Le mythe de Guillaume Tell commence à prendre forme avec le chapeau de l'opresseur, devant lequel le peuple doit s'agenouiller et la fameuse pomme que Tell transpercera sur la tête de son fils. La cruauté de Gessler conduira la nation suisse à se rebeller contre l'autorité.

Le souvenir de jours heureux est désormais lointain. La révolution est en marche et le peuple est prêt à prendre les armes. Ces différents états sont mis en exergue par la musique Grétry. L'opéra tout en nuance, décrit les émotions et les couleurs des personnages. « Guillaume Tell » nous narre

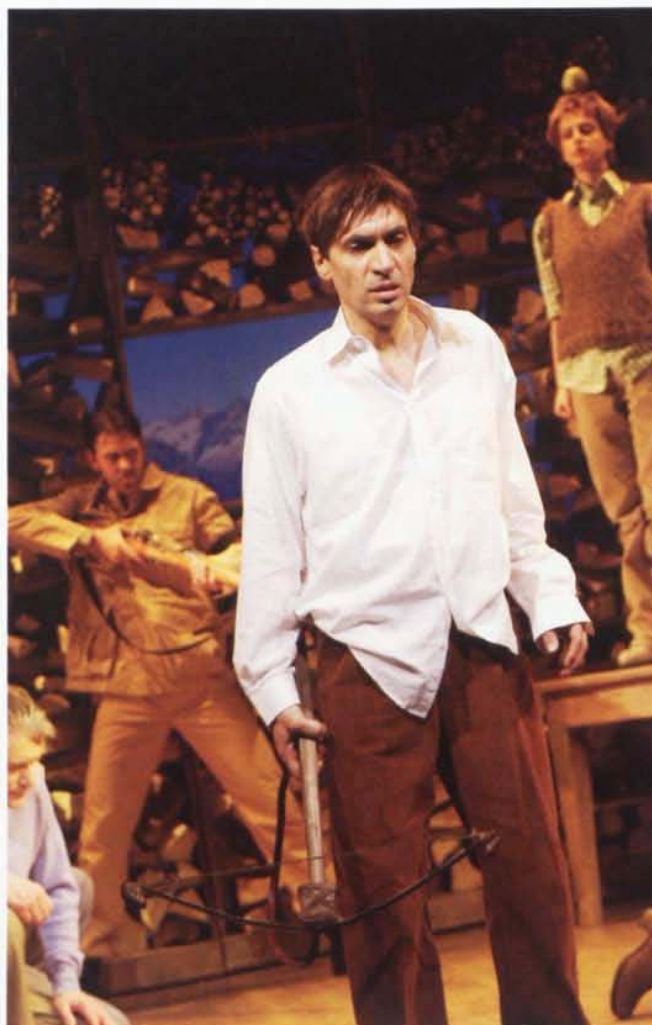
avec simplicité mais efficacité la naissance d'un héros qui sera désigné comme chef d'une nation.

L'opéra de « Guillaume Tell » d'André Ernest Modeste Grétry est la première mouture de ce mythe. Pour la première fois, Guillaume Tell, investit son pays d'origine. C'est donc en avant-première que cet opéra a été joué au Théâtre de Bienne Soleure. Au mois de mai notre héros national prendra corps dans la cité de Calvin pour trois représentations. Ce sera

l'occasion de redécouvrir ce mythe populaire.

Monossala Kira

Guillaume Tell,
vendredi 5 mai à 20h
dimanche 7 mai à 17h
mardi 9 mai à 20h
Salle des Fêtes du Lignon,
Place du Lignon 16, 1219 Lignon
Informations : 022 306 07 80
www.vernier.ch



© Patrick Pfeiffer

Un concert de musique classique adapté aux enfants

Qu'est-ce que la filière préprofessionnelle de la Fédération des Ecoles Genevoises de Musique?

La filière préprofessionnelle de la FEGM, elle-même composée du Conservatoire de Musique de Genève, de l'Institut Jaques-Dalcroze et du Conservatoire Populaire de Musique, regroupe les élèves qui ont à la fois les capacités et l'envie de devenir musiciens professionnels. Afin de les stimuler, elle leur offre, d'une part, un vaste choix de cours de culture musicale et la possibilité de se familiariser avec le travail des élèves des classes professionnelles. D'autre part, ces élèves sont regroupés pour les examens et les auditions.

Notre commune accueille ces jeunes musiciens pour la 6^e année. Ceux-ci donneront un concert de musique de chambre au sein de la Maison Chauvet-Lullin à Vernier, mardi 2 mai à 19h30.

Grâce à une présentation des œuvres et un commentaire adapté, ce concert s'adresse particulièrement aux enfants, musiciens ou non !

Venez les écouter !

Entrée libre – places limitées

Renseignement :
Service de la culture 022 306 07 80



LA COMMUNE DE VERNIER & LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE proposent

CONCERT de MUSIQUE DE CHAMBRE
des élèves de la filière préprofessionnelle

Mardi 2 mai 2006 à 19h30
Concert commenté
Entrée libre

MAISON CHAUVET-LULLIN
Vernier - Rue du Village 57 - Bus 6, 19, 52

 Fédération des Ecoles Genevoises de Musique

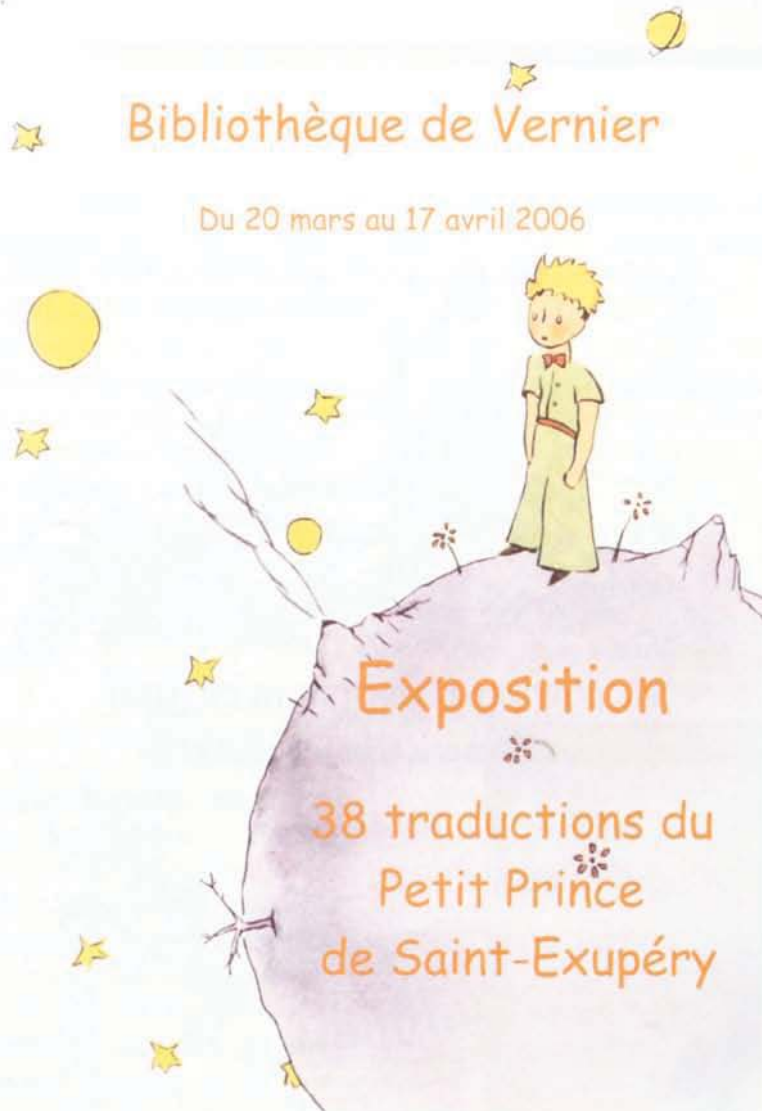
 Commune de Vernier

Renseignements: Service de la culture 022 306 07 80

Dans les bibliothèques de la commune

Bibliothèque de Vernier

Du 20 mars au 17 avril 2006



Vous pourrez ensuite voir l'exposition «Petit Prince» à la bibliothèque d'Avanchet puis à celle de Châtelaine

Horaires de Pâques

Bibliothèque d'Avanchet fermée du 14 au 22 avril

Bibliothèque de Châtelaine
jeudi 13 avril ouvert de 16h à 18h
jeudi 20 avril ouvert de 16h à 20h

Bibliothèque de Vernier
mardi 18 avril de 16h à 20h

Reprise de l'horaire normal
lundi 24 avril

Horaires de la piscine du Lignon

Vacances de Pâques 2006

Jeudi 13 avril	8h30 à 20h30
Vendredi 14 avril	Piscine fermée
Du 15 au 16 avril	9h30 à 17h00
Lundi 17 avril	Piscine fermée
Du 18 au 21 avril	8h30 à 20h30
Du 22 au 23 avril	9h30 à 17h00

Saison été 2006

Du 13 mai au 10 septembre 2006.

Ouverture 9h30, fermeture (entrées) 19h30, limite de sortie 20h.

Ouverture à 11h tous les lundis (Lundi de Pentecôte 9h30)

Heure limite entrée (tourniquets) ½ heure avant les heures de fermeture
Sortie bassins : ¼ heure avant la fermeture

Nous informons notre clientèle que la piscine couverte, en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.

Chenilles processionnaires : **Attention !**

Ces chenilles sont couvertes de longs poils urticants; elles vivent en sociétés nombreuses, réunies dans de grandes bourses soyeuses, à la file (d'où leur nom de processionnaires) pour dévorer les feuilles des arbres; elles causent parfois de grands dégâts. Il est imprudent de s'approcher des nids et surtout de les toucher; les poils urticants dont ils sont remplis et que le vent disperse aux alentours produisent, au contact de la peau, de violentes démangeaisons.

La lutte contre ces parasites est obligatoire. Elle peut être chimique et préventive de septembre à octobre ou curative par la suppression mécanique des cocons. Les propriétaires contrevenants s'exposent à des poursuites administratives.

Deux espèces se rencontrent fréquemment : la **processionnaire du pin** et la **processionnaire du chêne**.

La chenille processionnaire du pin

Les poils contiennent une protéine urticante. Lorsque la chenille est agressée, cela conduit à la rupture du poil

et à la libération du venin, ce qui peut provoquer des dommages plus ou moins graves, chez l'homme ou les animaux. Les nids en forme de boules soyeuses sont toujours situés à l'extrémité des rameaux.



Photo Claude Bernard Malphettes

La chenille processionnaire du chêne

Les nids de cette chenille sont placés sur les troncs et les branches maitresses, ils peuvent atteindre une taille importante en période de pullulation (1m de long et plus). Ils contiennent les tissages individuels renfermant les chrysalides.

Pour plus d'information voir notre site internet : www.vernier.ch

Inscriptions au parascolaire :

repas de midi et activités surveillées

Les inscriptions aux activités parascolaires pour l'année 2006-2007 auront lieu, **dans l'école que fréquente votre enfant, les 15, 16, 18 et 19 mai 2006, de 16h30 à 18h30.**

Votre présence ou celle du répondant légal est obligatoire pour remplir et signer le bulletin d'inscription contenant tous les renseignements nécessaires à l'équipe parascolaire. Cette dernière vous remettra quelques documents importants concernant le fonctionnement des activités parascolaires, notamment les numéros de téléphone utiles et les conditions à respecter pour les excuses en cas d'absence de votre enfant.

Les modalités suivantes seront appliquées lors de ces inscriptions :

- Sous réserve des exceptions pré-

vues en page 1 du bulletin d'inscription, l'inscription pour un accueil partiel ne sera pas acceptée, les enfants inscrits devant participer à l'entier des activités prévues.

- Les enfants de 5 et 6P ne seront plus acceptés aux activités surveillées.

■ Les enfants de 4P pourront être admis par dérogation et pour l'année en cours seulement. Il vous appartient de trouver une autre solution pour l'année 2007-2008.

- Les enfants qui seront présents régulièrement, au moins une fois par semaine, seront inscrits en priorité.

■ Pour les inscriptions irrégulières, le personnel parascolaire communiquera aux parents concernés les places encore disponibles après le Jeûne Genevois, en privilégiant les jours les moins chargés. Ces dispositions nous per-

mettront de maîtriser l'augmentation constante des effectifs et de garantir une prestation sécurisée de qualité.

Nous vous remercions de bien vouloir vous y conformer et nous réjouissons de vous recevoir dans chaque équipe.

Pour les écoles d'Aïre, Libellules, Lignon, Vernier-Place, Poussy et Ranches : Mme A. Margand, responsable de secteur

Pour les écoles d'Avanchet-Jura, Avanchet-Salève, Balexert et Châtelaine : M. E. Branche, responsable de secteur

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire



© Frank Mentha

Genève devient un terrain d'aventures grâce au Passeport-Vacances

Qu'est ce qu'un «Passeport-Vacances» ?

Deux semaines d'activités sur l'ensemble du canton librement choisies parmi les six semaines d'activités proposées, entre le 10 et le 29 juillet ou entre le 7 et le 26 août 2006.

A l'époque des vacances, on s'imagina facilement qu'ailleurs ça doit être beau, sûrement plus beau qu'ici. Et il suffit de penser cela pour ne plus voir ce que l'on a toute l'année «sous la main» : son quartier, sa ville. Le Passeport-Vacances, par les activités qu'il propose, réussit ce miracle : rendre le proche voisinage aussi neuf et aussi captivant que «l'ailleurs» dont on rêve. C'est en quelque sorte une invitation à un «safari au coin de la rue».

Le Passeport-Vacances est plus qu'un simple passe-temps. Il crée de nouveaux liens entre l'enfant, sa ville et son canton; il favorise aussi son autonomie en l'invitant à élaborer son propre programme et à se déplacer seul dans le canton; il satisfait la curiosité de l'enfant en lui ouvrant des horizons nouveaux. Enfin, il offre un centre d'intérêts aux jeunes qui ne quittent pas leur domicile pendant les vacances d'été et il est complémentaire aux vacances familiales ou à la participation des enfants à un camp ou un centre aéré. », extrait tiré du site Internet www.geneve.ch/slj

A qui s'adresse-t-il ?

Le Passeport-Vacances est destiné aux jeunes nés entre 1990 et 1996. Souhaitez-vous obtenir un « Passeport-Vacances » ?



La découverte du Bois de la Grille : une des activités du Passeport-Vacances

Pour la première fois, le service de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Vie Sociale a le plaisir d'organiser la vente du passeport vacances 2006. En effet, à partir de cette année ce n'est plus le service de l'Action Sociale et des Solidarités qui s'en chargera.

**La vente se déroulera
le mercredi 10 mai 2006
dès 14h00**

dans les locaux de l'Arcade Emploi Jeunes, avenue de Châtelaine 82, 1219 Châtelaine.

Le prix du passeport est de **CHF 50.-**

Pour davantage d'informations vous pouvez contacter Madame Rossana Rovito au 022 797 34 29 ou consulter notre site Internet www.vernier.ch; un lien du site officiel du service des loisirs de la jeunesse, présentant les activités est à votre disposition.

Un projet pour parler du cannabis

*Dans le cadre de sa politique de prévention des conduites d'usages de cannabis, la FAS'e (Fondation pour l'animation socioculturelle de la ville de Genève) travaille en collaboration avec la Commune de Vernier sur un projet intitulé : « **dépénalisons la parole** ».*

Ce projet vise particulièrement à favoriser le dialogue, l'échange, l'expression sur les comportements liés au cannabis. Il s'adresse autant aux jeunes qu'aux adultes et cherche à développer chez chacun des compétences pour faciliter le dialogue et par là même la prévention de l'usage du cannabis. Cette action démarrée depuis septembre 2005, s'est élaborée en partenariat avec les cycles du Renard et des Coudriers et son aboutissement se concrétisera du **5 au 20 mai 2006** par une importante manifestation dont voici un **avant-programme** sous réserve de modifications :

- **Vendredi 5 Mai** : inauguration et vernissage de l'exposition qui permettra entre autre d'apprécier le travail réalisé par des élèves des Cycles du Renard et des Coudriers.
- **Lundi 8 Mai** : soirée débat- conférence avec Mr Vincent DELICADO intervenant à l'EPIC (Equipe de Prévention et d'Intervention Communautaire) qui réfléchira avec le public sur les difficultés rencontrées par les professionnels (enseignants, travailleurs sociaux...) sur le dialogue autour des problématiques des conduites d'usages de cannabis.
- **Mercredi 10 mai** : Soirée témoignages : des parents et des usagers partageront avec le public leurs his-

toires, leurs expériences, leurs difficultés...

Le film « Les Années Volées » de Carole Roussopoulos ainsi qu'une « vidéo – trottoir » réalisée par des jeunes de la Commune de Vernier seront diffusés pour débiter cette soirée.

- **Judi 11 mai** : Mme le Docteur Croquette Krokard, responsable de la « consultation adolescents » service de la Fondation Phénix, a développé un accueil et un accompagnement des jeunes et de leurs familles. Aussi, elle partagera cette expérience avec le public afin de réfléchir aux difficultés inhérentes à la communication parents - enfants concernant la problématique du cannabis.

- **Mardi 16 mai** : une troupe de théâtre forum vous invitera à monter sur scène, si vous le souhaitez, pour apporter des modifications aux scénarios des scénettes qui vous auront été proposés.

- **Mercredi 17 mai** : l'après-midi sera consacré à divers ateliers d'expressions accessibles à tous, il se terminera par des productions scéniques de jeunes talents locaux (rap, hip hop...).

- **Vendredi 19 mai** : concerts jazz, soul, funk.

- **Samedi 20 mai** : concerts pop, rock.

Cette quinzaine se déroulera dans l'enceinte de la Maison Chauvet-Lullin.

Nous espérons vous accueillir nombreux car si la consommation de cannabis est interdite, il n'est pas interdit d'en parler; «dépénalisons la parole».

Pour toutes informations, prendre contact avec Rémy BENOIT au 079 321 74 45

Récup'

Déchets encombrants

Mardi 2 mai 2006

Déchets métalliques

Judi 4 mai 2006

Déchets valorisés

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés
PET : lundi, mercredi, vendredi
PAPIER : lundi, mercredi, vendredi
VERRE : jeudi
ORGANIQUES : mardi

- Renseignements :
Centre d'entretien de Vernier,
tél. 022 306 07 00.



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

Vernier n'a pas à s'occuper de Swissmetal

Il y a lors de chaque Conseil municipal des rituels auxquels nous n'échappons pas. Celui du projet du parti socialiste n'ayant aucun rapport avec la commune en est un. Généralement il s'agit d'un sujet d'actualité revisité à la sauce rose/rouge. Mardi 7 mars, il concernait le conflit social de Swissmetal à l'usine «La Boillat» de Reconvilier et proposait de verser un don en faveur des grévistes. Le groupe UDC a - comme au final la majorité du Conseil municipal - refusé de rentrer en matière pour 3 raisons :

Premièrement

Nous considérons que les prérogatives du Conseil municipal de Vernier s'arrêtent aux frontières de la commune et que tout ce qui ne la concerne pas directement n'a pas à y être traité. Notre assemblée a déjà suffisamment de questions à résoudre sans perdre du temps à s'occuper de l'ensemble des événements planétaires. Il est vrai qu'une grande voisine le fait, mais nous ne pensons qu'elle soit un exemple à suivre !

Occupons-nous de ce pourquoi nous avons été élus !

Deuxièmement

Ce conflit résulte d'une divergence de vue sur la stratégie d'entreprise à mener. Verser un don en faveur des grévistes est, qu'on le veuille ou non, une manière de prendre parti. Le groupe UDC à Vernier estime que le Conseil municipal ne doit en aucune façon s'immiscer dans des affaires strictement privées et n'a, de plus, ni les connaissances et encore moins les compétences pour juger des décisions d'un conseil d'administration.

Ne mélangeons pas les genres !

Troisièmement

Il est surtout absolument impensable que de l'argent du contribuable verniolan soit utilisé à d'autres fins que communales.

Les impôts des verniolans appartiennent aux verniolans !

Antoine Bertschy
Conseiller municipal
Antoine.bertschy@vernier.ch

MARTIN Antonio

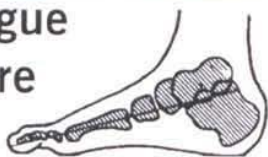
Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41

Podologue Pédicure



Lara Branchetti
7, ch. des Coquelicots
1214 Vernier
022 341 01 00
Parking Carrefour

Soins pédicureaux
Semelles orthopédiques
Réflexologie, Reiki, agréée ASCA

J.P. PERRITAZ S.A.

Succ. Vieira Alain

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS



174, route de Vernier
1214 Vernier

Tél. 022 341 19 54
Fax 022 341 47 33
Natel 079 202 22 05

Ecole BER Genève

Classes du *CYCLE* et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

A votre service
depuis 1952

Cours d'été
Examens de Fribourg
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

ATELIER d'ARMURERIE

Daniel Roch

Un nouveau magasin au Lignon avec 85m² d'exposition

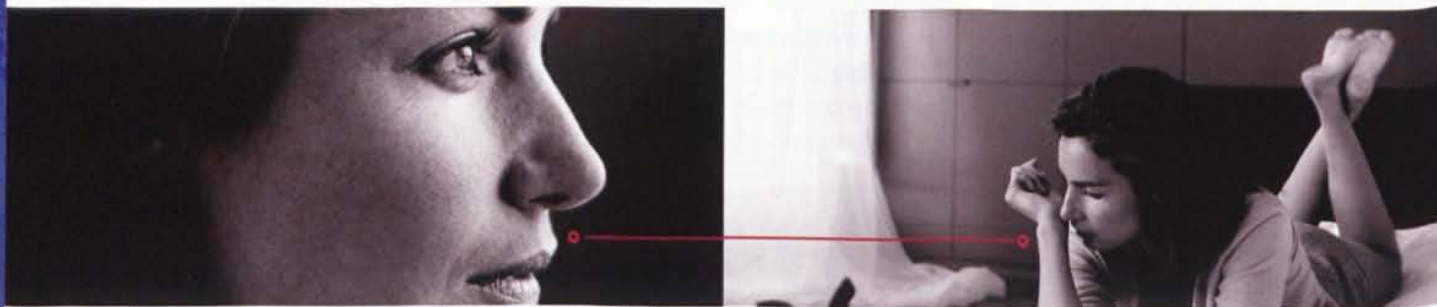
MAGASIN : Toutes armes, accessoires, munitions, rechargement.
ATELIER : Restauration, réparations, personnalisations,
modifications pour le tir dynamique

10, ch. du Château-Bloch
1219 Le Lignon, GE
2^{ème} étage

Lu-Ve: 14h - 18h30
Matins: dès 9h sur RdV
Nocturne: Mer 20h sur RdV

Tél/Fax 022 794 60 72
roch.daniel@infomaniak.ch
<http://www.rochcustom.com>

Givaudan[®]
Leading Sensory Innovation



www.givaudan.com

**Plutôt que des somnifères,
prenez nos fenêtres
antibruit.**

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur
n'en sera que plus agréable.

Votre spécialiste:

Robert Vuillaume SA
Menuiserie - Charpente
Route de Montfleury 13
1214 Vernier
Tél. 022 796 94 50

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin



Vernier

Débarras de la ville de Genève et du Canton ?

Il semble que la ville de Genève, comme le canton d'ailleurs, ne voient en Vernier, qu'une grande surface sub-urbaine où l'on peut délocaliser toutes les nuisances que l'on ne veut plus en ville de Genève. Outre certaines qui sont chez nous depuis longtemps tel les citernes de carburant on y a, avec le temps, rajouté quelques autres, autoroute, squatter..., la liste n'est pas exhaustive.

Dès qu'une source de nuisance doit être délocalisée, on ne pense qu'à.....Vernier.

En parallèle, au nom de la protection de la population contre le bruit, on empêche Vernier d'accueillir des entreprises de qualité dans ses zones industrielles.

Le résultat est clair, le poids financier des infrastructures est pour Vernier, le bénéfice pour la ville de Genève qui peut ainsi accueillir sur les places libérées soit de nouveaux habitants, soit des entreprises de service, non polluante et à haute valeur ajoutée !

En voulez-vous un exemple ?

La pointe de la Jonction peut accueillir un très beau projet urbain presque au centre de la ville, seul petit problème le parc des TPG !

Qu'à cela ne tienne, la première proposition est de les délocaliser, ce qui

est logique. Mais où ?

Sur Vernier, qui a paraît-il beaucoup de terrain industriel inexploité !

Inutile de dire qu'outre le chaos annoncé par l'arrivée d'IKEA, par le tram à la route de Meyrin, la circulation des voitures va en être sérieusement modifiée, dans le genre mobilité confisquée au bénéfice des bus et autres transports publics.

Et si cela ne se fait pas, ne vous en faites pas il y en aura d'autres. La ville de Genève et le Canton aiment bien partager avec les communes, surtout s'ils peuvent garder le crédit et refiler le débit aux communes suburbaines.

Notre parti se bat depuis plusieurs années pour que la qualité de la vie dans notre commune s'améliore et que tous les quartiers de notre commune bénéficient d'un cadre de vie aussi agréable que possible, voir même mieux que possible quand cela se présente. Cela passe par la sauvegarde de notre patrimoine, ou bien l'engagement dans des projets comme le contrat de quartier du Lignon, mais surtout par le travail de nos élus dans les commissions notamment dans la révision du plan directeur de la commune.

Nous intervenons aussi au niveau cantonal par nos élus au Grand conseil, un exemple le plan de réhaus-

sement des immeubles au centre ville (ce qui n'est pas une nouvelle solution, elle a déjà été utilisée du temps de la réforme pour pouvoir loger les réfugiés protestant)

Il faut que la ville s'assume, prenne en charge ses problèmes de nuisances et collabore avec les autres communes. Les fortifications qui enserraient Genève dans un corset étroit de pierre ont été détruites par G.H. Dufour pour donner à la ville de l'air et de l'espace pour s'épanouir et améliorer la qualité de vie des citoyens du Canton.

Actuellement, la ville et le canton recréent « les fortifications » dans les communes sub-urbaines au lieu d'essayer de trouver des solutions avec l'ensemble des habitants du canton. Le risque est bien que cela ne génère qu'une opposition presque systématique à toute nouvelle idée ou proposition venant d'eux.

Nous sommes à votre écoute, nous sommes prêt à vous représenter, n'hésitez donc pas à nous contacter à notre adresse (ARV, BP 10, 1219 Châtelaine)

Le comité de l'A.R.V.



La majorité du Conseil municipal de droite veut la faillite de la Boillat

C'est par 18 NON (PDC, RAD, IND, LIB et UDC) et 17 OUI (Verts, PS, ADG) que notre motion de soutien aux travailleuses et aux travailleurs de SWISSMETAL a été rejetée par une courte majorité le 7 mars dernier.

Une droite asservie à des patrons genre «Martin HELLWEG» ont décidé de ne pas entrer en matière sur notre motion de soutien parce que : «ça se passe pas chez nous» et que «le patron sait ce qu'il fait, mais que les travailleurs, non» !

Soulignons la formidable girouette PDC qui fonctionne à plein régime : PDC JURA = soutien aux grévistes ; PDC Ville de Genève = le PDC accepte la motion pour le versement d'un don au fonds de solidarité ; PDC Vernier = pas concerné, « car c'est pas chez nous ! »

Mais ont-ils seulement compris les enjeux ? On en doute...

Les électrices et les électeurs apprécieront l'état d'esprit de cette majorité le moment venu.

Des économies sur le dos des plus pauvres : le Parti Socialiste de Vernier très inquiet !

Dans sa dernière étude, CARITAS met en évidence des chiffres effrayants : 1'000'000 de personnes en Suisse vivent en dessous du minimum vital, soit une augmentation de

150'000 personnes depuis deux ans. 7 % des personnes concernées sont des mineurs.

Vernier n'échappe pas à cette augmentation et tant le Centre d'action sociale et de santé (CASS) que le Service communale de l'action sociale et des solidarités doivent faire face à une augmentation importante des demandes. Les besoins de la population de Vernier ne sont pas uniquement des demandes financières, mais également et surtout de l'écoute, de l'aide dans les nombreuses démarches administratives et du soutien.

A plusieurs titres, le **Parti socialiste de Vernier est vivement inquiet**. Tout d'abord, car le temps d'attente pour avoir un premier rendez-vous dans un CASS dépasse plusieurs semaines, ce qui n'est pas acceptable.

Ensuite, le canton a décidé de faire appliquer les normes de la Conférence Suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS). La suppression de certains forfaits (habits, transports, ...) est une perte sèche dans le budget mensuel. Cette suppression peut être compensée par un bonus « insertion ». Si l'idée peut paraître séduisante et motivante, certains oublient le monde du travail genevois, dont le

taux de chômage est toujours le plus élevé de Suisse ; les personnes plus âgées et les personnes les moins formées, elles, ne l'oublient pas !

Alors qu'elles ne sont que des recommandations, le **Parti Socialiste de Vernier** est scandalisé que le canton ait décidé de les appliquer entièrement et sans mesures d'accompagnement. L'Hospice Général est débordé et ne répond plus entièrement à sa mission d'aide. La population verniolane et genevoise s'appauvrit et on demande, une fois de plus, aux plus fragiles de faire les frais d'une politique d'économie.

Le **Parti Socialiste de Vernier** s'est associé à celui au PS genevois pour dénoncer les conséquences de la mise en place de ces normes. A Vernier, le groupe **socialiste** entend interpeller le Conseil administratif et lui demander des mesures concrètes et rapides.

Consultez notre site Internet pour les dernières actualités et nos propositions :

www.ps-ge.ch/vernier

Solidaires passionnément et responsables !

Parti Socialiste de Vernier

p.a. Monique Bussien, Présidente, rte de l'Usine-à-Gaz 17, 1219 Aire

Email : socialistevernier@yahoo.fr



A propos des lois sur l'asile et sur les étrangers

Le 18 mars, Vernier a accueilli les quatrièmes assises de l'intégration. On ne peut que se réjouir d'un tel rassemblement qui donne la parole à un nombre important des 184 nationalités représentées dans notre canton et dans notre commune.

Toutefois, avant de parvenir à l'intégration, de nombreux requérants d'asile sont à nos frontières et méritent l'attention de la population suisse. C'est pourquoi le PDC genevois s'est inquiété durant toute l'année 2005 des nouvelles modifications restrictives des lois sur l'asile et les étrangers finalement votées par les Chambres fédérales en décembre 2005. Face à ces durcissements, le Parti démocrate chrétien de Genève s'est joint aux nombreuses associations qui ont

lancé deux référendums contre ces lois d'inspiration xénophobe.

La loi sur l'asile multiplie les mesures d'exclusion à l'égard des réfugiés. Elle prévoit de refuser d'entrer en matière sur un éventuel asile si, **à l'exclusion de tout autre document**, un passeport ou une carte d'identité ne peut être présenté par le requérant ! Elle jette à la rue les déboutés, les poussant dans la misère et la clandestinité.

La loi sur les étrangers ferme quasiment l'accès de notre pays aux ressortissants extra-européens. Elle limite le regroupement familial aux enfants en dessous de 12 ans et l'obtention du permis C après 10 ans d'intégration est soumise à un sévère examen.

Elle jette la suspicion sur les couples binationaux qui seront *a priori* suspectés de mariage blanc.

Nous refusons la peur de l'étranger entretenue en faisant de chaque requérant un profiteur, voire un criminel, sans se soucier de l'être humain poussé à nos frontières par la guerre, la torture, la faim et la survie. Nous refusons que les mesures de contraintes permettent jusqu'à deux ans de détention sans qu'un délit ait été commis. Nous comptons sur la solidarité et l'humanité du peuple suisse, de son bon sens aussi.

Denise Kessler-Nicolet
Présidente de la commission de
l'intégration du PDC genevois
Membre PDC de Vernier



Etre libéral

Une philosophie globale

Une action concrète sur le terrain

Dans la société actuelle, les libéraux s'engagent en faveur des libertés et des responsabilités individuelles tout en restant attentifs aux autres. Dans un état de droit ils croient en la nécessité d'une autorité respectée qui doit trouver sa légitimité dans le suffrage universel. Les libéraux s'efforcent d'être cohérents dans leurs réflexions comme dans leurs actions. Ainsi les libéraux réaffirment les valeurs fondatrices de la société occidentale et favorisent à tout niveau l'esprit d'entreprise et de responsabilité.

Leur fidélité à une ligne de conduite les amène à effectuer des choix et à fixer des priorités dont ils assument les conséquences.

Les libéraux représentent donc une force de proposition et d'innovation.

**Etre libéral c'est croire
en un homme libre, responsable,
solidaire et tolérant**

Au Conseil administratif et au Conseil municipal les libéraux abordent les problèmes communaux avec réalisme. En partant de l'analyse des besoins ils

proposent une approche nouvelle et appropriée qui répond réellement aux attentes de la population.

Les libéraux définissent des priorités, en prenant en compte les préoccupations des verniolanes et des verniolans :

Ils militent pour une commune propre et sûre

Ils luttent contre les nuisances dues à l'aéroport et au trafic routier

Ils défendent le maintien des espaces verts, des jardins familiaux et de la zone villas

Ils refusent le bétonnage de la commune par l'Etat

Ils optent pour une politique d'ouverture dans le domaine de la culture et des sports

Ils pratiquent une gestion saine en maîtrisant les dépenses et en réduisant la dette.

**Etre libéral à Vernier
c'est promouvoir :
le respect d'autrui
la qualité du cadre de vie
des finances saines**

**REJOIGNEZ L'ASSOCIATION
LIBERALE DE VERNIER POUR
DEFENDRE UNE SOCIETE DE
LIBERTE DE RESPONSABILITE
ET DE SOLIDARITE**

**PARTAGEZ UN MOMENT
DE CONVIVIALITE**

**LE 1^{ER} MAI 2006 à 19H00
AU CENTRE DE QUARTIER
DE BALEXERT, angle avenue de
Crozet/chemin De-Maisonneuve
à Châtelaine.**

Association libérale de Vernier
Case postale 473
1214 Vernier

**LES LIBERAUX DISENT CE QU'ILS
FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT**



Une bonne assurance construction et vous vivrez en toute quiétude.

Construire ou rénover un logement est toujours source de bonheur. Mais mieux vaut être prudent. Assurez-vous à temps contre les risques inhérents à votre nouvelle habitation. Avec une assurance construction et bâtiment de Raiffeisen. Convenez dès maintenant d'un rendez-vous avec votre Banque Raiffeisen.

www.raiffeisen.ch

Ouvrons la voie

Banque Raiffeisen Genève Ouest

Agence de Vernier

Route de Vernier 184

1214 Vernier

Téléphone 022 930 91 91

RAIFFEISEN

Echo des clubs d'aînés

Souvenirs, souvenirs...

Les membres du club de Châtelaine-Balexert ont assisté à une séance vidéo organisée par l'un de ses membres, Monsieur Dürr, au jardin Robinson de Balexert.

C'est ainsi que tous ont pu visionner leur premier voyage en Italie, en 1999.

«Ce voyage de 4 jours n'est pas récent. Nous avons circulé sur le Lac de Garde, le Lac de Côme et le Lac Majeur, nous avons vu de très beaux paysages, l'ambiance était chaleureuse.

En regardant ce film, on remarque que nos membres apprécient les voyages en bateau, nous avons reconnu plusieurs visages de nos mem-

bres, on a de la peine à retrouver tous les noms de certains.

Avec une grande nostalgie, nous avons revu des membres qui nous ont quittés pour un monde meilleur. Hélas, c'est la vie !»

Yvonne Tornare

Message aux aînés du Lignon

Adhérez à notre club ! Vous y trouverez ambiance, chaleur et amitié
Notre adresse :
avenue du Lignon 53, 12^e étage,
tél. 079 767 41 21.

Café-croissants

■ Au club des aînés de Châtelaine-Balexert le mercredi 12 avril 2006, de 9h à 10h30. Présentation du club suivie d'un débat sur les attentes et les envies des jeunes et des moins jeunes retraités du quartier. Renseignements : CAD, tél. 022 420 42 80 ou service social communal, tél. 022 306 06 70.

Les aînés du Lignon organisent leur traditionnel repas de Pâques le 12 avril 2006 à 12h au local du club. Inscriptions tous les vendredis de 14h30 à 16h jusqu'au vendredi 7 avril.



Le club de Châtelaine-Balexert lors de son excursion en Italie en 1999

Le Contrat de quartier d'Aire-Le Lignon fête ses 6 mois sur un bilan positif

Voilà maintenant six mois qu'un Contrat a été mis en place dans le quartier d'Aire-le-Lignon.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, qu'est-ce que le Contrat de quartier ?

C'est une possibilité offerte à chaque habitant d'exprimer un souhait et de pouvoir le concrétiser par la suite. Le but principal est d'améliorer la qualité de vie et la cohésion du quartier. Cette structure est en relation étroite avec les Autorités communales, les associations et tout ce qui compose et anime votre vie de quartier. Afin de recueillir vos idées, une Permanence a été mise en place selon un horaire défini.

Proposer un projet, comment ça marche ?

Vous aurez sûrement remarqué la patinoire durant cet hiver sur le mail du Lignon ?

Et bien l'initiatrice du projet est une habitante du Lignon dont l'idée était de créer une patinoire saisonnière dans le but d'animer le quartier et de rassembler la population.

Tout commence dès le mois de septembre 2005; elle s'est rendue à la Permanence du Contrat de quartier et y a rempli une fiche-projet qui, par la suite, a été étudiée par le groupe de projets, composé de 14 habitantes et habitants d'Aire-le-Lignon séduits par le concept du Contrat de Quartier.

Pour que le projet soit accepté définitivement, rappelons qu'il doit être validé par le Comité de pilotage dont font partie, entre autre, les Autorités communales.

Ce fut le cas pour la patinoire qui a, ainsi, été inaugurée le 22 décembre dernier.

Le Contrat de Quartier a répondu à une demande de la population, en effet, une cinquantaine de bénévoles ont participé au projet patinoire.

La patinoire a comblé un grand besoin et a amené quelque chose de neuf au quartier. Par ailleurs, aucun incident majeur ne s'est produit. Elle a été démontée à la fin du mois de février 2006, sur un bilan plus que positif !

En effet, ce fut une remarquable réussite, qui n'aurait pas pu être possible sans la gestion rigoureuse et consciencieuse de l'équipe responsable du projet.

Actuellement d'autres projets, déposés par les habitants d'Aire-le-Lignon, sont à l'étude au sein du groupe de

projets. Nous sommes persuadés qu'ils susciteront de l'enthousiasme auprès des habitants.

Et surtout n'oubliez pas: vous êtes, vous habitants, les investigateurs de l'amélioration de votre cadre de vie !



Andreina LOUIS,
initiatrice du projet patinoire
Karin BOVE,
membre du groupe de projets
Christiane SCHALLER,
coordinatrice du groupe de projets



L'installation de la patinoire a répondu à une demande de la population

Fédération des écoles genevoises de musique

Inscriptions pour l'année scolaire 2006-2007

Le Conservatoire Populaire de Musique (CPM) et l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD) vous invitent à inscrire vos enfants :

Vernier

CPM : le jeudi 4 mai 2006 de 16h00 à 18h30 à l'école de Vernier-Place, salle des maîtres

Le Lignon

CPM : le mardi 9 mai 2006 de 16h00 à 18h30 à la Villa du Vieux-Lignon, chemin du Bois-des-Frères 51 a

IJD : le mardi 9 mai 2006 de 16h00 à 18h30 à l'école du Lignon III, salle de rythmique

Avanchets-Balexert

CPM : lundi 8 mai 2006 de 16h00 à 18h30 à l'école d'Avanchet-Jura

Consultez également les sites Internet des écoles de la Fédération


www.federation-egm.ch

www.cpm-ge.ch

www.dalcroze.ch

www.cmusge.ch

Aucune inscription n'est prise par téléphone. Des remboursements partiels peuvent être octroyés par le Service des allocations d'études et d'apprentissage, tél. 022 909 68 20.



Vous pensez
maison de rêve.

Nous pensons
aussi flexibilité
du financement.

Nos spécialistes hypothécaires vous écouteront attentivement, car ils savent que chaque client est unique, par sa vie et ses envies. Chez nous, le conseil individualisé va au-delà d'une simple offre avantageuse: nous pensons plus loin, pour vous et avec vous. Appelez-nous pour fixer un premier entretien sans engagement de votre part: Credit Suisse, Succursale de Balexert, 022 979 12 25 ou 022 979 12 17.

www.credit-suisse.com/hypotheques

De nouvelles perspectives. Pour vous.

CREDIT SUISSE 

Info Renard

6^e primaire : une entrée réussie au cycle d'orientation !

Pour tous les élèves qui traversent la scolarité obligatoire, l'entrée au cycle d'orientation reste une étape marquante. C'est le moment où «les grands» de l'école primaire vont se retrouver dans un nouvel environnement avec de multiples changements: camarades, lieu, horaire, multiplicité des disciplines enseignées par différents maîtres, règles de vie, épreuves, devoirs à domicile, etc. Le changement d'établissement n'est pas anodin. Toutefois, il convient de souligner que le passage au cycle d'orientation est le plus souvent très bien vécu par les élèves.

Dans le but de diminuer encore les appréhensions des élèves de 6^e primaire et celles de leurs parents, il est indispensable de transmettre des informations utiles aux familles concernées. C'est pourquoi le collège du Renard collabore activement depuis quelques années avec les écoles primaires de la région.

Cette année, nous avons encore renforcé nos échanges. Plusieurs rencontres, réunissant des enseignants du CO et de l'école primaire, les inspecteurs et la direction du collège du Renard, ont été organisées. Les enseignants de 6^e primaire sont donc bien informés de ce qui se passe au cycle d'orientation. Cette collaboration est très importante, car il ne faut pas oublier que le premier interlocuteur des élèves de 6^e primaire et de leurs parents reste la maîtresse ou le maître de la classe.



CO Renard : un grand bâtiment qui ne doit pas faire peur

Deux actions particulières, organisées dans les classes de 6^e primaire, sont à relever. D'une part, une présentation du latin par des enseignants du cycle d'orientation, afin de permettre aux élèves de faire leur choix d'option (latin ou sciences). D'autre part, une rencontre et une discussion entre des élèves du cycle d'orientation (accompagnés par un enseignant du collège du Renard) et leurs camarades de 6^e: qui pourrait mieux répondre aux questions d'élèves que d'autres élèves ?

Dans tous ces échanges, nous n'oublions pas les parents des élèves de 6^e ; ceux-ci recevront prochainement une invitation à une séance d'information prévue le 27 avril à

l'aula du collège du Renard.

Pour conclure, je souhaite rappeler qu'il est normal qu'une appréhension puisse naître chez les élèves de 6^e primaire face au passage au cycle d'orientation. Toutefois, il est important que cette crainte ne prenne pas une ampleur trop importante, car elle pourrait alors handicaper l'élève dans cette transition. Il appartient donc à tous les adultes d'avoir un message clair, explicite et rassurant ; c'est ce à quoi nous travaillons afin que tous les élèves réussissent leur entrée au cycle d'orientation.

*Eric Tamone,
directeur du collège du Renard*

Le sauveteur auxiliaire de Vernier un vrai Saint-Bernard

Le feu a éclaté dans votre appartement. Les sapeurs-pompiers ont déroulé leurs courses, équipé leurs masques, braqué leurs lances : l'eau ruisselle, la fumée envahit les pièces. Affolé, vous jetez un dernier regard à vos meubles, aux objets familiers que vous ne reverrez certainement plus... Et brusquement, des inconnus casqués à l'allure rassurante rentrent chez vous. En un tour de main, ils ont déployé de grandes bâches sur vos meubles, enlevé les objets les plus précieux, évacué le chat et la cage du canari.

Ces anges gardiens, ce sont les Sauveteurs auxiliaires. Un corps civil ty-

piquement genevois, formé d'hommes qui ont décidé de sacrifier une partie de leur temps et de leurs forces à venir en aide bénévolement à leur prochain.

Lorsque l'importance du sinistre le justifie, ils sont appelés à seconder les sapeurs-pompiers dans l'évacuation des personnes, le sauvetage des biens et l'organisation du service d'ordre. Il convient de relever que leur but n'est pas seulement de seconder les sapeurs-pompiers ; ils prêtent également leur concours pour des manifestations patriotiques et philanthropiques, à l'exclusion de celles ayant un caractère politique ou confessionnel.

A Vernier, le Corps des Sauveteurs auxiliaires prête son concours dans le cadre des promotions en assurant tant la sécurité des classes lors de leur transfert des écoles vers le village que la sécurité du cortège et des manèges, sans oublier bien sûr la distribution du sirop et de la collation à tous les enfants.

A l'occasion de la fête nationale du 1^{er} août, le Corps des Sauveteurs auxiliaires participe au cortège des lampions. Il assure également la sécurité des feux d'artifice tirés par les familles. Il distribue et sert la soupe populaire, cafés et boissons à tous nos aînés présents.



Par ailleurs, le Corps des Sauveteurs auxiliaires est à disposition, tout au long de l'année, des Autorités Communales pour toutes manifestations culturelles ou sportives se déroulant dans notre commune.

Tout ceci dans une ambiance d'amitié et de dévouement au service de tous les citoyens de la Commune de Vernier.

ALORS VENEZ VOUS JOINDRE A NOUS

Rien de plus facile. Remplissez le talon-réponse ci-dessous et envoyez-le à l'adresse indiquée. Vous serez le bienvenu.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Etre citoyen suisse et domicilié dans l'une des communes du canton de Genève.
- A titre exceptionnel, étranger au bénéfice d'un permis d'établissement et domicilié dans l'une de ces communes depuis 10 ans lors de la candidature.
- Avoir entre 25 et 55 ans au moment de la candidature.
- Présenter les conditions morales et physiques nécessaires.

Pour tout renseignement :
Robert Vuillaume, chef
Tél. prof. 022 796 94 50
tél. privé 022 341 28 70

A la MACAV

Du 2 au 27 mai 2006
«Lacs et campagne»
Jeanne Pauchard, huiles

Rue du Village 48, 1214 Vernier
Ouverture : lun-mer 14h30-17h30
jeu-sa 9h-11h30 et 14h30-17h30

Cours gym adultes

Nouveau : aéro-stretch (moitié musculaire, moitié stretch)

tous les mercredis de 20h à 21h
au Bois-des-Frères, salle d'entraînement de gymnastique artistique, chemin de l'Ecu 35

CHF 150.- par trimestre
1^{er} cours d'essai gratuit

Pour plus de renseignements :
079 306 85 42 ou
079 817 69 05



Candidature

Talon à retourner à : Corps des sauveteurs auxiliaires de Vernier,
p.a. Robert Vuillaume, chemin des Vidollets 67, 1214 Vernier

A remplir en lettres d'imprimerie

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etat-civil :

Profession :

Adresse :

.....

Tél. privé :

Tél. prof. :

Signature :

Une date et un lieu à retenir...

**le samedi 27 mai
Vernier Village**

...et vous pourrez venir dénicher des trésors...

au Vide Grenier, dès 12h

mais aussi vous restaurer et vous amuser à la « Fête au Village » de 12h à 22h

Organisateurs :
collectif d'associations du village

Assemblées générales de l'A.I.C.E

En vertu des statuts, l'Association des Intérêts de Châtelaine et Environs (AICE) convoque ses membres et non-membres à l'assemblée générale 2006 qui aura lieu le **lundi 10 avril 2006, à 20h30, au Centre de Quartier de Châtelaine**, 86, av. de Châtelaine, sous la salle de gym de l'école de Châtelaine.

Ordre du jour :

1. Election des scrutateurs
2. Lecture et acceptation du P.V. de l'Assemblée Générale 2005
3. Rapports du président, de la trésorière, des vérificateurs de comptes
4. Acceptation des rapports et décharge au comité
5. Elections du président, des mem-

6. Fixation du montant de la cotisation
7. Divers

Au cours de cette soirée vous aurez la possibilité de vous présenter comme membre du comité et vérificateurs des comptes. N'hésitez pas à le faire, votre soutien est l'avenir de l'Association.

Si d'ores et déjà vous avez des points à inscrire à cet ordre du jour, veuillez les communiquer par écrit à AICE, case postale 207, 1219 Châtelaine. Le comité de l'Association des Intérêts de Châtelaine et Environs souhaite vous voir nombreux à cette assemblée qui sera suivie du traditionnel verre de l'amitié.

et de l'A.H.A

Le comité de l'A.H.A. a le plaisir de convier ses membres et ses sympathisants à l'Assemblée générale de notre association **le jeudi 28 avril 2006 à 20h30 au Centre de quartier des Avanchets** (dans le Centre commercial, côté rue François-Durafour).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et nomination d'un scrutateur
2. Rapports et comptes de l'exercice 2005
3. Discussion et approbation des rapports et comptes
4. Décharge du comité
5. Modifications statutaires
6. Election du comité et des vérificateurs des comptes pour 2006
7. Cotisations 2006
8. Divers, propositions individuelles

Les membres en retard dans le paiement de leur cotisation (CHF 20.-) ont encore la possibilité de s'en acquitter sur le CCP 12-14881-3 d'ici le 28 avril 2006.

L'APEVV fête son 5e anniversaire

Le comité de l'APEVV a le plaisir d'inviter les habitants du village de Vernier à venir fêter les cinq ans de l'association des parents d'élèves de Vernier-village.

A cette occasion, nous organisons une fête dans le préau de l'école des Ranches samedi 29 avril de 11h à 18h.

Nous vous proposerons divers stands tel que saucisses/salades, boissons, crêpes...

Maquillage, bricolage et jeux pour enfants seront également de la partie.

Vous aurez aussi la possibilité de participer à un rallye familial dans les rues du village dès 14h. Frais d'inscription pour la famille CHF 5.-

Alors n'hésitez plus et venez partager cet anniversaire en notre compagnie. Nous vous attendons nombreux.

Pour le comité
Gilles-Olivier Bron, secrétaire

En avril et mai : le plein d'activités à l'Alibi

Tous les mardis midi, présence de l'équipe d'animation lors des repas du GIAP dans les écoles de Vernier-Village ou à l'Alibi.

Samedi 8 avril TROC pour et par les enfants.

Le Troc a lieu dans la salle communale de l'école de Vernier-Place. Les inscriptions ont lieu sur place, chaque vendeur paie CHF 2.-. Les tables seront mises à disposition des enfants dès 13h30 et la vente aura lieu de 14h à 16h. Chaque vendeur s'engage à vendre uniquement des jouets, jeux, livres, CD's destinés aux enfants. (pas de bijoux, d'artisanat ou d'habits...). Il s'engage aussi à récupérer ses invendus et ranger sa table.

Du mercredi 12 avril au vendredi 21 avril VACANCES DE PÂQUES

Les vacances se dérouleront sur le thème « NOMADES ».

Nous serons ouverts mercredi 13, jeudi 14, mardi 18, jeudi 20 et vendredi 21 avril de 9h à 18h.

Le repas de midi, sur inscription, est au prix de CHF 5.-/jour.

Une sortie surprise aura lieu le mercredi 19 sur inscription (à retirer à l'Alibi dès le 3 avril) entre 10h et 18h.

Mercredi 26 avril : tournoi de Play Station

Vendredi 28 avril : repas au local d'accueil du cycle du Renard.

BARACLIBI, repas en commun entre l'Abarc et l'Alibi. (CHF 3.-)

Mercredi 3 mai : atelier construction et déco des caisses à savon de l'Alibi.

Vendredi 5 mai : repas chaud au local d'accueil du cycle du Renard. L'Alibi cuisine et propose un repas préparé avec amour pour la modique somme de 3 francs. Les jeunes peuvent s'inscrire soit sur la porte du local d'accueil, soit à l'Alibi directement.

Samedi 6 mai : SORTIE A ACCROBRANCHE, sur inscription à retirer à l'Alibi dès mi-avril.

Mercredi 10 mai : atelier horloges et Mandalas. (la construction des caisses à savon continue !)

Vendredi 12 mai : l'Alibi s'offre une soirée, nous serons de sortie pour une SURPRISE. Comme chaque sortie en soirée, les jeunes remplissent une inscription signée des parents et sont ramenés en bus par l'équipe d'animation jusque devant leur porte !

Mercredi 17 mai : atelier. La course approche, les caisses à savons sont à l'honneur encore ce mercredi !

ATTENTION : les ateliers et activités proposés ne sont ni obligatoires ni exclusifs. Il est TOUJOURS possible de faire autre chose ou de ne rien faire... de profiter du jardin, d'écouter de la musique ou de jouer.

Petit rappel de nos horaires :

Du lundi au vendredi
de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 18h
accueil libre avec repas, CHF 5.-

Contact et Info :

022.341.04.08

mq.vernier@fase.ch

A l'ABARC

Du 5 avril au 17 mai

A l'ABARC (rte de Vernier 151)

Le mercredi de 14h à 22h (avec repas du soir)

Le samedi de 14h à 19h

Vacances de Pâques : Fermé du lundi 17 au lundi 24 avril

Le **BARAC** sera fermé jusqu'au mois de septembre

Assemblée générale de l'Association le 25 avril à l'ABARC

Repas avec l'Alibi :
vendredi 28 avril (à l'Alibi)

Contact:

022 796 21 01 ou

as.abarc@fase.ch

Ludothèque de Châtelaine

Les membres de la ludothèque de Châtelaine sont convoqués à l'Assemblée générale de la ludothèque qui aura lieu jeudi 27 avril 2006 à 20h30 à la ludothèque, avenue de Châtelaine 83

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2005
2. Rapport d'activités
3. Présentation des comptes
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Election du comité
6. Augmentation de la cotisation
7. Divers

L'Avenir joue avec le feu... entre autres

Le 27 mai prochain, l'Avenir accordéoniste de Châtelaine donnera son traditionnel Concert Annuel à la Salle des Fêtes du Lignon.

Cette année, la scène de la salle des fêtes sera livrée aux « 4 Eléments » l'Eau, la Terre, Le Feu et l'Air qui seront mis en scène musicalement et visuellement par les musiciens des 4 orchestres de l'Avenir accordéoniste, sous la direction de Daniel CLOUX.

Au programme, vous pourrez entendre des pièces aussi variées que: Water Music (Händel), Danse du

Sabre (Katchaturian), un hommage à Mozart, danse des Feux Follets, Danse rituelle du Feu (Fallá), Orion, Inspirations (pièce de concours de Kölz), folklores cajun, Conquest of Paradise (Vangelis), Variations in Blue (Jacob de Haan), Giochi d'Acqua (Rondo Veneziano)...

Une buvette sera mise à votre disposition pour vous désaltérer et vous restaurer.

Pour les esprits joueurs, il y aura une tombola !

Ouverture des portes à 19h
Début du concert à 20h

Les Samaritains de Vernier organisent

■ **Un cours de sauveteurs** (obligatoire pour le permis de conduire) les 21 et 22 avril 2006

■ **Un cours de massage cardiaque** (réanimation cardio-vasculaire) les 25 et 27 avril 2006

■ **Un cours de samaritains** les 2, 4, 9, 11 et 16 mai de 20h à 22h et le 6 mai de 9h à 16h

■ **Un cours Urgence chez les petits enfants** (baby-sitting) les 22, 24, 30 mai et 1er juin

au Bâtiment de la sécurité de Vernier, via Monnet 3, 1214 Vernier.

Informations et inscriptions :
022 827 37 57

du lundi au vendredi de 13h à 17h

Petites annonces - à votre service gratuitement

Fax 022 306 06 21,
Tél. 022 306 06 22
culture-information@vernier.ch

A vendre

■ Lit évolutif à barreaux en bois clair de 0 à 7-8 ans, utilisé 2 mois, avec matelas, CHF 150.-.

Cage pour oiseaux dorée, sur pied, excellent état, tous accessoires donnés avec. Achetée neuve CHF 500.-, cédée CHF 250.-.

Tél. 078 710 07 09. Photos par e-mail : b.krystel@freesurf.ch

■ Cuisinière à gaz en inox, état neuf CHF 900.-, hotte en inox CHF 180.-. A discuter. Tél. 079 359 04 16.

■ Cause déménagement : une grande cage à oiseaux neuve à moitié prix; des articles de ménage; un robot neuf; un tensiomètre neuf à moitié prix. Tél. 022 341 15 07.

Emploi

■ Jeune femme cherche heures de ménage, repassage, nettoyage de bureaux. Bonnes références à disposition. Tél. 022 796 48 56.

Garde d'enfants

■ Maman de jour agréée cherche enfant à garder sur Vernier-Village. Expérience et références. Etudie ttes

propositions. Tél. 079 359 04 16.

■ Maman de jour agréée cherche enfants à garder quartier Lignon, à plein temps ou enfants scolarisés. Tél. 079 205 13 85.

Divers

■ Famille sympa garderait volontiers vos (petits) toutous à son domicile pendant vos heures de travail ou autres sur Vernier. Tél. 078 710 07 09.

■ Tendre biche entourée de 3 canidés recherche seigneur de la forêt pour balades et plus. Tél. 076 537 41 43.

Quels buts pour l'Association des Intérêts de Vernier-Village (AIVV) ?

L'AIVV a été créée il y a 33 ans (1973) par des habitants de Vernier qui avaient constaté qu'il était nécessaire, selon les questions qui étaient discutées à la Mairie, d'apporter une vision et des points de vue différents de ceux qui prévalaient dans les milieux politiques.

Parfois, les débats tenus à la Mairie débouchaient sur des décisions qui s'écartaient des intérêts des habitants de Vernier - Village et ceci au nom du jeu politique, lequel relevait souvent de querelles politiciennes, plutôt que d'un réel souci d'apporter de bonnes solutions à de vrais problèmes.

Prétendre 33 ans plus tard que la situation aurait fondamentalement changé serait évidemment erroné et constituerait un raccourci trompeur.

C'est dans ce contexte que l'AIVV se doit d'engager tous ses moyens afin de «contribuer au maintien et au développement du caractère harmonieux de Vernier et de ses alentours». Il s'agit par exemple, à la lecture de l'Art. 2 des statuts de notre Association, «d'obtenir en particulier une implantation judicieuse des voies et des moyens de transports et des installations industrielles et de stockage en vue de garantir la sécurité de la population, l'absence de pollution et un aménagement raisonnable du territoire».

Nous sommes cependant parfaitement conscients qu'il serait illusoire d'imaginer un retour aux années 60, lorsque la commune comptait 10'000 habitants !

De là cependant à accepter sans sourciller des aménagements catastrophiques en terme de pollution de l'air (provenant principalement du trafic routier), dont les limites sont à ce jour déjà de plus en plus souvent dépassées (malgré des normes régulièrement modifiées) il y a largement de quoi débattre et agir autant que faire ce peu !

Mais la pollution ne se limite pas aux seules émissions provenant du trafic routier ; les nuisances sonores dues à l'Aéroport, malgré des améliorations techniques évidentes qui permettent de diminuer les valeurs moyennes de bruit, en font également partie. Les mouvements d'avions toujours plus nombreux au-delà des horaires autorisés ne font qu'augmenter et la qualité de la vie à Vernier n'en est que d'autant plus dégradée.

Que dire de plus si demain l'accès au Village n'était plus que difficilement possible suite à la réalisation de divers projets imposés par l'Etat au nom du seul « développement économique » de la région ... et de l'augmentation de nuisances multiples pour les habitants de Vernier ?

Nous aurons d'ailleurs bientôt l'opportunité de nous exprimer sur le projet de changement d'affectation de la zone villas située au Ch. Champ - Claude, en une zone artisanale et industrielle !

Ces quelques réflexions exposées nous montrent que le rôle de l'AIVV ne doit pas se limiter à entériner des « diketats » fussent-ils décidés à la Tour

Baudet, mais qu'il est nécessaire, parfois de dire NON et de proposer des alternatives.

Il n'y a pas de fatalité en la matière !

La non - dégradation de la qualité de vie à Vernier, c'est avant tout notre affaire !

C'est dans cet esprit que l'AIVV doit se montrer active.

Le Comité

AIVV - CP 434 - 1214 Vernier
Cotisations CHF 15.- / personne / an

Choeur de Vernier

Hommage à Benjamin Britten

Intégrale des motets avec orgue

Chœur de Vernier
Direction : Diego Innocenzi
Et
Holy Trinity Church Choir
Direction Keith Dale

Holy Trinity Church
Rue de Mont-Blanc 14bis
Vendredi 12 mai 2006 à 20h

Eglise catholique St-Pie X
Chemin du Coin-de-Terre 2
Châtelaine
Samedi 13 mai 2006 à 20h

**La Commune de Vernier
présente**

Guillaume Tell

Opéra

de André Ernest Modeste Grétry

par le Théâtre Bienne Soleure

Vendredi 5 mai à 20h

Dimanche 7 mai à 17h

Mardi 9 mai à 20h

Salle des Fêtes du Lignon

Billets : Stand Info Balexert, Globus et à l'entrée

Tarifs : CHF 35.- / CHF 25.- tarif réduit

CHF 10.- carte 20 ans/20 francs

Renseignements :

Commune de Vernier

service de la culture

022 306 07 80

www.vernier.ch

GUILLAUME TELL



Theater Biel Solothurn
Théâtre Bienne Soleure